

Image not found or type unknown



Renseignements pour apprentie coiffeuse

Par **rejhane64**, le **02/06/2009 à 12:50**

Bonjour, rnje vais avoir 3 questions, j'espère que vous pourrez me repondre.rnpouvez vous me dire si un apprenti de moins de 18 ans doit travailler une journée supplémentaire pour la journée de solidarite car la patronne de ma fille veut la faire travailler le lundi 13 juillet alors que le salon est normalement fermé chaque lundi et que c'est son jour de repos. Elle ouvrirait pour fermer le 14 juillet.rnrnDoit-elle recuperer ses jours de repos fixe du lundi de Pâques et du lundi de Pentecoternrn3eme question: elle passe son CAP, ce mois si, mais elle a signé un contrat de 2 ans qui ne se termine qu'en fevrier 2010.rnreste t-elle apprentie meme si elle a son diplome ou passe t-elle employée jusqu'à la fin de son contrat.rna t-elle le droit de rompre son contrat si elle trouve un emploi.rnje vous remerciernsalutations